

ACTIVITÉS DU CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES DE LOGIQUE

I.- ORGANISATION ET OBJET

Conformément aux règles des Centres nationaux, le Centre, fondé le 21 novembre 1950, a groupé dès son origine, en vue d'un travail en collaboration, des professeurs de plusieurs universités. Il a été constitué par MM. Devaux (Liège), Feys (Louvain), Perelman (Bruxelles), auxquels M. Freson, secrétaire du F.N.R.S., a bien voulu, également dès l'origine, apporter son concours. Sont également membres du Centre MM. Apostel (Gand), Crahay (Lovanium), Dopp (Louvain).

Le Centre tient séance au moins deux fois par mois; il fait appel, pour ses travaux et ses discussions, à des professeurs des quatre universités, à des membres de la Magistrature et du Barreau. Ces personnalités sont régulièrement invitées aux réunions du Centre qui les intéressent et sont traitées comme des sortes de membres correspondants du Centre.

II.- ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 1958

A.- *Activité personnelle des membres*

Les membres ont tout d'abord travaillé personnellement à l'exécution du programme du Centre par leurs ouvrages et leurs publications. Les grands ouvrages en cours de publication au début de 1958 ont paru et ont suscité un vif intérêt. Le *Traité de l'argumentation*, de Ch. Perelman (en collaboration avec M^{me} Olbrechts-Tyteca) a notamment été à l'avant-plan des discussions du Congrès International de Philosophie de Venise — voir également les articles consacrés à la théorie de l'Argumentation et qui sont cités dans les Chroniques «La Philosophie au lieu du XX^e siècle» (Florence 1958) 1^o vol. *La Combinatory Logic* (vol. I) de R. Feys, en collaboration avec H. B. Curry, a connu un grand succès malgré la difficile technicité du sujet, lors du Congrès International de Mathématiques d'Edimbourg en 1958. Les importants ouvrages de M. F. Crahay et de M. Léo Apostel, membres du Centre, ainsi que les travaux de M. Issman, collaborateur du Centre, ont été cités avec éloge par le jury

du Prix des Alumni de la Fondation Universitaire (décembre 1958). Le prix a été décerné à l'unanimité du Jury à M. Léo Apostel.

M. R. Feys a présidé le Colloque International de Logique de Louvain (5-9 septembre 1958), dont le Bureau du Centre de Logique a formé le comité organisateur. M. Feys a occupé durant l'année 1958 la présidence de la section «Logique et Philosophie des Sciences» de l'U.I.H.P.S. (Union Internationale d'Histoire et de Philosophie des Sciences). La présidence de la Société Belge de Logique et Philosophie, des Sciences a été dévolue en 1956-1958 à M. Devaux et est passée en 1958 à M. Perelman. M. Perelman a été chargé de rapports aux séances plénières du Congrès International de Philosophie de Venise. M. Devaux et Apostel ont été appelés à poursuivre des études et à donner des cours en 1958, le premier en Grande-Bretagne, le second à la Pennsylvania State University (Pennsylvanie).

Dans un rapport ultérieur seront cités avec références bibliographiques, les articles publiés en 1958 par les membres du Centre.

B.- Réunions du Centre de Logique

Dans le travail de la logique moderne, science neuve, et d'ailleurs dans tout travail de recherche par équipes, la discussion orale fréquente et serrée, occupe nécessairement une large place.

Les discussions du Centre de Logique auxquelles sont invités les collaborateurs des diverses spécialités, ont été tenues à la Fondation Universitaire à un rythme particulièrement rapide, approchant de 3 séances par mois durant l'année académique. Elles ont dès 1958 formé trois séries bien définies.

1. Des séances de *logique générale* et *logique scientifique* ont coïncidé avec les séances de la Société Belge de Logique et Philosophie, des Sciences.

Quatre conférenciers étrangers particulièrement éminents sont venus nous faire part des résultats de leurs recherches dans le domaine de la logique scientifique. M. C. Ajdukiewicz (Varsovie) a, le 15 février 1958, discuté la question *Les jugements analytiques résultant-ils des conventions de langage ?* M. G. G. Granger (Rennes) a traité le 29 mars 1958 de la *Formalisation et du progrès Scientifique* et M. H. Freudenthal (Utrecht) du *Développement de la notion d'espace depuis Kant*, le 15 novembre 1958. M. W. Boone (Manchester) avait, le 19 avril 1958, traité du *Word Problem*, problème auquel il a été le premier à donner une solution, dans le sens de l'insolubilité.

A la séance du 17 mai 1958, M. Feys a parlé du *Calcul des con-*

nexions nerveuses, tel qu'il a été développé par Kleene en tête des Princeton Automata Series.

La conférence de M. J. Timmermans (Bruxelles) le 20 décembre 1958 se rattache à un des trois cycles d'études qui se dérouleront en 1959, M. Timmermans a traité la *Classification des corps composés en chimie*.

2. Une deuxième série de séances organisée par M. Perelman a porté sur des problèmes de *logique juridique*.

Ces problèmes ont été traités, en collaboration avec les logiciens, par des juristes des Facultés de Droit et par des magistrats appartenant aux plus hautes juridictions.

Les Conférences ont durant les premiers mois aussi bien porté sur des questions très générales de principe que sur certains cas litigieux. MM. Legros, Conseiller à la Cour d'Appel, les Prof. Foriers et Perelman ont traité de *La Bonne Foi* (18 janvier 1958), M. G. Calogero (Université de Rome) a pris pour sujet *Qu'est-ce que la Logique du droit ?* (1^{er} mars 1958) et M. le conseiller d'État H. Buch *L'aspect dialectique du droit* (3 mai 1958). MM. Vauthier, président au Conseil d'État a discuté *L'Analyse d'une construction juridique: les actes détachables en droit administratif* (26 avril 1958).

Une série de conférences sur un même sujet *Le Fait et le Droit* a été introduite par une conférence de Mr. le Professeurs Dekkers (8 novembre 1958); Mr. le Conseiller d'État Buch a abordé le 13 décembre 1958, *Le Fait et le Droit dans la jurisprudence du Conseil d'État*.

Les séances de Logique Juridique ont été suivies avec beaucoup d'intérêt par des magistrats de la Cour d'Appel et de la Cour de Cassation et par un grand nombre de membres du Conseil d'État. Dans un article du Journal des Tribunaux, consacré au *Traité de l'Argumentation*, Mr. le Président Vauthier a même émis l'opinion qu'une étude technique de l'argumentation, comme le Centre l'a entreprise, devrait trouver place dans la formation universitaire des Docteurs en droit.

3. C'est également à l'initiative de M. Perelman qu'est due l'ouverture d'une troisième série de discussions concernant *les méthodes de l'Histoire et de la Philologie*. Le premier conférencier (11 janvier 1958) fut M. Jean Bingen (Université de Bruxelles) traitant des Problèmes méthodologiques soulevés par l'établissement de la date des Suppliantes d'Eschyle, M. De Poerck (Université de Gand) à propos d'une phrase des Serments de Strasbourg, traita, le 22 février 1958, de la *Correction de textes par voie de conjecture*. M^{lle} Cl. Préaux (Université de Bruxelles) exposé en détail (29 novembre et 6 décem-

bre 1958) la *Preuve de l'existence d'un dialecte grec dans les archives Mycéniennes*.

C.- Colloque International de Logique

Les réunions du Centre, à la Fondation Universitaire, ont rapproché efficacement les collaborateurs dans leurs diverses spécialités, et les ont aidés à dégager des méthodes communes à propos de cas divers. Le Colloque International a réalisé le même rapprochement sur le plan international. Soigneusement préparé par les dirigeants et les collaborateurs du Centre, le Colloque a été restreint à un petit nombre d'invités, choisis toutefois de manière à représenter des tendances très diverses.

Le Colloque, qui avait d'abord été projeté à Bruxelles, s'est tenu à Louvain-Heverlé, dans le splendide cadre du Château d'Arenberg, les 5, 6, 8 et 9 septembre.

Chaque journée comportant une séance du matin et une séance de l'après-midi, chacune commençant par un rapport d'une heure, confié à un invité; suivait ensuite une discussion d'une heure environ.

Conformément au programme du Centre, deux journées ont été consacrées à la logique en général (et une part a été faite à la logique formalisée, une part à la logique non formalisée). Les deux dernières journées ont eu pour objet la logique juridique. De part et d'autre ont été considérés deux problèmes logiques, celui de la fixation méthodique des notions par voie de définition et celui de la déduction systématique.

Le rapport sur la définition non formalisée avait été confié au professeur Ajdukiewicz de Varsovie, qui a tenu à réserver, à côté de la définition réelle et de la définition nominale, une place pour la définition indirecte par postulats. Le rapport du professeur H. B. Curry (Pennsylvania State University) sur la définition formalisée a montré la possibilité d'intégrer dans le système des définitions les définitions «récurives», définitions qui pourraient être appelées progressives (ou inductives, au sens où il est question d'induction mathématique).

Le Professeur Woodger, de Londres, spécialiste de la formalisation des théories biologiques, a donné un exemple de ce genre de formalisations, à propos d'une théorie de l'hérédité.

Le Professeur Bar Hillel, de Jérusalem, spécialiste de théorie de la communication, a exposé des recherches récentes en vue de réaliser

une méthode de décision quant au caractère syntaxique des mots dans les langages non formalisés.

Les deux dernières journées du Colloque furent consacrées au *raisonnement juridique*.

Les deux rapports de la troisième journée portèrent sur la définition en droit; ils étaient dûs au juriste italien Scarpelli et au juriste danois A. Ross. Ces deux rapports, fouillés du point de vue logique comme du point de vue juridique, posent des problèmes particulièrement intéressants, problème de la précision tangible des définitions juridiques, caractère logique propre de ces définitions, usage juridique qui est fait des définitions dans le droit des divers pays.

La dernière journée, qui s'acheva par une discussion générale, confronta deux grandes conceptions de la systématisation juridique, la conception de H. Kelsen (Berkeley) en termes de normes, et la conception en termes de valeurs, formulée par J. Dabin et présentée par J. Renauld (Louvain) (1).

(1) M. L. Husson a consacré une étude particulièrement nuancée et approfondie à la partie juridique du Colloque dans les *Archives de Philosophie du Droit*, 1959, pp. 200-214.